

En service
pour la VIE... Prévention
Intervention
Implication

Comment je me débarrasse de mes vieux avertisseurs de fumée ?

Les avertisseurs de fumée peuvent être jetés à la poubelle avec les autres déchets domestiques, puisqu'aucune radiation ne traverse le boîtier métallique contenant la source scellée et que la quantité de rayonnement gamma émise par un avertisseur de fumée à chambre d'ionisation est très faible.

Les avertisseurs de fumée travaillent
pour vous garder en vie jour et nuit.
Après 10 ans, remplacez-les pour
la sécurité de tous.

L'avertisseur de fumée...10 ANS MAXIMUM !

DES QUESTIONS ?

Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis
2060, 3^e Rue, Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6
Tél.: 418 835-8269
Télec.: 418 839-3003
Courriel: securiteincendie@ville.levis.qc.ca



Ville de Lévis

Est-ce une obligation de remplacer mes avertisseurs de fumée après 10 ans ?

Oui

Le Règlement concernant la prévention des incendies (RV-2014-13-34) de la Ville de Lévis exige que les avertisseurs de fumée soient remplacés dix ans après leur date de fabrication. Si les avertisseurs de fumée sont endommagés ou brisés avant cette date, ils doivent aussi être remplacés pour être constamment en bon état de fonctionnement.

Pourquoi cette obligation de remplacer mes avertisseurs de fumée après 10 ans ?

Un avertisseur de fumée, qu'il soit à pile ou électrique, travaille sans cesse, surveillant la présence de fumée dans l'air 24 heures par jour. Il ne se repose jamais. Par exemple, un avertisseur de fumée à ionisation (le plus couramment vendu et installé) effectuera 3,5 millions de cycles de surveillance en 10 ans et le modèle de type photoélectrique comporte une lumière allumée en permanence pour détecter les particules de fumée.

Comme n'importe lequel d'appareil électronique, les composantes des avertisseurs de fumée s'usent avec le temps. Quand un avertisseur de fumée atteint 10 ans d'utilisation, les chances qu'il ne détecte pas un incendie augmentent de façon significative. Remplacer les avertisseurs après 10 ans réduit donc les probabilités de toute défaillance, en maintenant optimales les composantes de détection d'un incendie.

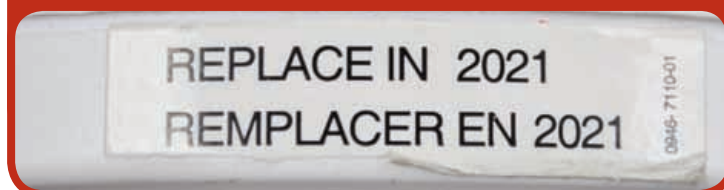
Où retrouve-t-on la date de fabrication ou de remplacement d'un avertisseur de fumée ?

Sur l'appareil lui-même. Cette date de fabrication ou de remplacement peut être affichée derrière ou sur le rebord de l'appareil, sur une étiquette apposée sur l'avertisseur.

DATE DE FABRICATION AU DERRIÈRE L'APPAREIL



DATE DE REMPLACEMENT SUR LE REBORD DE L'APPAREIL



Et si mes avertisseurs de fumée n'ont aucune date inscrite sur le boîtier, dois-je les remplacer ?

Oui

Le même règlement qui exige le remplacement des avertisseurs de fumée après 10 ans mentionne que les avertisseurs de fumée sur lesquels aucune date de fabrication n'est indiquée sur le boîtier doivent être remplacés.